

**PROCES VERBAL  
DU  
VENDREDI 02 FEVRIER 2024 à 20 H**

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 02 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ABELCOURT, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard JAMEY.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil municipal : 26/01/2024

Date d'affichage : 06/02/2024

**Etaient présents** : MR Bernard JAMEY, MMES Julie BARROT, Stéphanie GROSJEAN, Florence CHOLLEY, MRS Vincent MONNEE, Damien TAUNAY, Luc ROUBEZ,

**Absent excusé** : Joël PIGEOLLOT a donné procuration à Damien TAUNAY

**Absents non excusés** : Aude VAN EESBEEK, Julien FAIVRE

**Secrétaire de séance** : Stéphanie GROSJEAN

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la séance du 01 décembre 2023.

**D199/2024 : LOGEMENTS DE LA MAIRIE : GEL DES LOYERS 2024**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations du 31 janvier 2020 et du 28 janvier 2022, il avait été décidé de ne plus augmenter les loyers des 2 logements communaux du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 et du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Dans le but de fidéliser nos locataires et pour tenir compte que peu de travaux ont été effectués dans ces logements dernièrement, le Maire propose de ne pas augmenter les loyers des 2 logements communaux pour une période d'1 an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le Conseil Municipal donne son accord et charge le Maire d'informer les locataires.

POUR	8		
CONTRE	0		
ABSTENTIONS	0		

**D200/2024 : ADHESION AIIS-INTERM'AIDE 2024**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec AIIS-INTERM'AIDE pour 2024. Cette convention ayant pour objet de déterminer les engagements de chaque partie dans le cadre de travaux effectués par une équipe d'AIIS-INTERM'AIDE (composée de salariés en insertion et d'un encadrant technique) pour le compte de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère favorablement à cette convention pour 2024 et autorise le Maire à signer celle-ci avec les modalités ci-dessous :

**Article 1 : ADHESION A AIIS-INTERM'AIDE**

Il est décidé de verser 200 €, comme l'an passé

**Article 2 : REALISATION DE TRAVAUX**

AIIS-INTERM'AIDE s'engage à :

- Assurer la sécurité du chantier et des équipes
- Contracter une assurance responsabilité civile et à la fournir en cas de demande.

Tous les chantiers supérieurs à 2 jours feront l'objet d'un devis.

### **Article 3 : OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE**

Le donneur d'ordre s'engage à mettre à disposition d'AIIS-INTERM'AIDE un local décent pour le repas de midi de l'équipe ainsi que l'accès à des sanitaires. (dans la mesure des conditions sanitaires)

### **Article 4 : TARIFS ET PAIEMENT**

4.1-Les tarifs 2024 sont les suivants : AIIS-INTERM'AIDE n'est pas assujettie à la TVA

A/ Equipe mobile (maçonnerie) : sur devis

B/ Equipe rénovation/décoration (secteur de Ronchamp / Champagny / Héricourt) : sur devis

C/ Equipes entretien communal/espaces verts : 340 € par jour suivant devis

D/ INTERM'AIDE : sur devis

4.2-A l'issue de la réalisation des travaux, AIIS-INTERM'AIDE adressera une facture.

POUR	8		
CONTRE	0		
ABSTENTIONS	0		

### **D201/2024 : ADHESION TRAIT D'UNION**

Le Maire propose de reprendre l'Association Trait d'Union qui a déjà fait les stères les années précédentes.

Le montant de l'adhésion à l'Association d'insertion Trait d'Union s'élève à 77 € chaque année.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer la convention 2024 avec l'Association Trait d'Union.

POUR	8		
CONTRE	0		
ABSTENTIONS	0		

### **D202/2024 : EMBAUCHE D'UN NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL**

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de recruter un nouvel employé communal pour l'entretien du village entre 20 h et 30 h par semaine. Le temps de travail sera annualisé.

Le Maire a contacté France Travail, qui recherche pour le compte de la Commune une personne en contrat Parcours Emploi Compétence à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

La rémunération sera au smic soit 11,65 € de l'heure brute.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'embauche d'un employé communal dans le cadre d'un contrat PEC et charge le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de France Travail.

POUR	8		
CONTRE	0		
ABSTENTIONS	0		

### **D203/2024 : PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE**

Le Maire présente le programme d'actions préconisé par l'ONF pour la gestion durable de la forêt communale pour 2024. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC.

Descriptif des Travaux : RETENUS	Quantité	Localisation
<i>TRAVAUX SYLVICOLES (Investissement)</i>		
Dégagement mécanique des régénérations naturelles. 26.r	0,63 ha	Parcelle 26.r
Dégagement mécanique des régénérations naturelles. 26.r	2,50 ha	Parcelle 26.r
Dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance de cloisonnements	2,50 ha	
Sous-total : 5 950,00 € HT		

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le programme de travaux ci-dessus, intitulé « **retenus** »
- décide de faire un appel d'offres pour les travaux sylvicoles.

POUR	8		
CONTRE	0		
ABSTENTIONS	0		

### **D204/2024 : VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX GRANDE RUE ET PLACE DES MARAIS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Mr Faivre Raymond souhaite acheter 2 terrains à proximité de son habitation. Détail des parcelles communales dont Mr Faivre Raymond souhaite acheter :

- Une parcelle de 99 m<sup>2</sup> numérotée AA 98.
- Une parcelle de 11 m<sup>2</sup> numérotée AA 157.

Le prix au mètre carré a été fixé à 15 € par délibération n° 167 en date du 20 octobre 2017. Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal accepte de vendre ces 2 parcelles et charge le Maire de signer tout document et de recouvrer les sommes issues de cette vente.

POUR	8		
CONTRE	0		
ABSTENTIONS	0		

## D205/2024 : VENTE TERRAIN COMMUNAL RUE DES ALOUETTES

Le Maire fait part de la demande du gérant de la SCI Les Barns qui souhaite acquérir un terrain appartenant à la commune d'Abelcourt.

- Parcelle communale Chemin des Rompeux :  
Vente d'une parcelle 80 m<sup>2</sup> à 15 € du m<sup>2</sup> soit 1 200 €.

Les frais de bornage ont été facturés directement à l'acquéreur par le géomètre. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **accepte** cette vente et charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR	8		
CONTRE	0		
ABSTENTIONS	0		

## D206/2024 : VENTE DE TERRAINS LIEUX-DIT EN CHANNEY, CHAMPS DU CHENE ET EN VAUVEREAU

Le Maire rappelle le contexte.

M. Parisot Loic vend à la commune la parcelle A9 d'une contenance de 10 ares 35 centiares. (lieu-dit I en Vauvereau)

La commune vend à M. Parisot Loic :

-Lieu-dit en Channey, les parcelles 1284, 1287, 1289, 1291 d'une contenance de 35 ares 62 centiares.

-Lieu-dit Champs du Chêne, la parcelle A19 d'une contenance de 60 ares 40 centiares.

La différence de surface entre ce que vend la commune (96 ares 02 centiares) et ce que vend M. Parisot Loic à la commune (10 ares 35 centiares) fait une différence de 85 ares 67 centiares (96,02-10,35). Le prix à l'hectare est fixé à 2 100 € soit 1 799, 07 €, arrondis à 1 800 €.

Les frais de géomètre ont été facturés à M. Parisot Loic par le géomètre et les frais de notaire seront partagés au prorata des surfaces acquises par chacun.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **accepte ou refuse** ces ventes et charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR	6		
CONTRE	0		
ABSTENTIONS	2		

Mis en ligne le

Le Maire



La secrétaire  
Stéphanie GROSJEAN